

# Cote G68 aux Archives Départementales du Jura, procès verbal pour la demande de dispense faite par Claude Joseph BONDIER et Anne Marguerite GIROD DADOZ, à Morbier le 18 février 1784

---

## Présentation

Les images DSC06159 à DSC06164 ont été prises par Roger Bailly Salins de documents aux Archives Départementales du Jura. Pour pouvoir se repérer, j'ai conservé les numéros d'image.

L'orthographe et la ponctuation sont respectées. Les seules exceptions sont les majuscules ajoutées aux noms des lieux et aux prénoms où elles manquaient, et un espace inséré ci et là pour faciliter la lecture. Les patronymes sont en majuscules.

## Transcription

### DSC06159

[En marge]

nous commettons Le Sieur  
curé de Morbier ou son  
vicaire pour dresser procès  
verbal sur la parenté et  
L'âge des Suppliants, sur  
L'empechemen et les  
raisons enoncées en La  
présente requete --  
donné à Morey-le-Bas  
paroisse de Morbier où  
nous nous sommes  
rencontrés le 17. fevrier  
1784 D'ESCAIRAC vic. gen.

A Monseigneur

Monseigneur L'Evêque de S<sup>t</sup> Claude

Supplient tres humblement Claude Joseph BONDIER  
âgé de quarante trois ans, Originaire de la Paroisse  
de Longchaumois, Domicilié dans celle de Morbier et  
Anne Marguerite GIROD DADOZ âgée de vingt six ans  
de la succursale de Bellefontaine aussi paroisse de Morbier  
de Morbier [sic] de votre Diocèse ; et ont l'honneur de vous  
représenter : que de l'avis et contentement de leurs Parents, ils  
seroient dans le dessain de s'unir par le lien sacré du Mariage  
mais ils se seroient aperçû qu'ils sont alliés au quatrième  
degré égal d'affinité ; cequi devient un obstacle au  
Mariage projette, s'ils n'obtiennent la dispence qu'ils  
ont l'honneur de vous demander fondée sur les raisons  
suivantes ;

### DSC06160

1° une Publication du Mariage des  
suppliants et dispense de deux bans  
a été obtenue dans la bonne foi ;

2° La suppliante est âgée, orpheline de pere et de mere.

3° le Contrat de Mariage a été passé aussi dans la bonne foi des suppliants.

Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise commettre telle personne que vous jugerés à propos pour vérifier et dresser procès verbal des faits énoncés dans la présente Requete ; accorder la Dispense de l'Empêchement et les Suppliants prieront pour vôtre prospérité

### **DSC06161**

L'an mil sept cent quatre vingt quatre, et le dix huit du mois de Fevrier en vertu de la commission à moi adressée par Monsieur D'ESCAIRAC vicaire général du diocèse en date du dix sept du mois susdit et aussi de l'an susdit que jai reçue avec respect pour informer de l'empêchement du quatrieme degré egal d'affinité qui se trouve entre Claude Joseph BONDIER de la paroisse de Lonchaumois, et domicilié dans celle de Morbier, diocèse de St Claude veuf de Marie Anne PROST-BOUCLE, agé d'environ quarente trois ans et entre Anne Marguerite GIROD DADOZ de la succursale de Bellefontaine aussi paroisse de Morbier du diocèse de St Claude y ayant toujours demeurée fille agée d'environ vingt six ans, comme il en conste par son acte de Baptême que jai vérifié sur les registres ; qui sont dans le dessein de contracter Mariage, de l'avis et du consentement de leur parents, de même que des raisons énoncées dans la requête des suppliants pour obtenir dispense du susdit empêchement ont comparus Jean Baptiste JOBEZ, Pierre Alexis PERRAD, Philippe PERRAD, et Pierre François MOREL témoins requis, les quels interrogés separement et après avoir assurés connoitre les raisons et promis de dire verité sur l'empêchement et les raisons ennoncées dans la requête des suppliants dont lecture leur a été faite ont déclaré icelle contenir verité et y ont

### **DSC06162**

persistés, a l'exception que les susdit temoins ont déclarés ne pas connoitre l'alliance, ny la généalogie exposée dans la requête. fait a Morbier les jour et an susdits en foi de quoi j'ai signé avec les temoins. [Signatures] *Jean Baptiste Joby*  
*perrard philippe perrard pierre François morel*

*pierre alexis*

*Perrad vicaire*

### **DSC06163**

Généalogie  
Pierre BAILLY COMTE

Philiberte BAILLY COMTE  
Pierre Simon GUYON  
Marie Rose GUYON

Françoise BAILLY COMTE  
Marie BAILLY  
Marie Thérèse ROMAND

Anne Marguerite GIROD DADOZ  
suppliante

M. Anne PROST BOUCLE  
Epouse du suppliant

---

je certifie que les Suppliants sont de bonnes  
moeurs. Morbier 16 fevrier 1784 [Signé] *Cortois curé*

**DSC06164**

Dispense accordé  
pour  
Morbier et  
Bellefontaine  
Le 20 fev. 1784

---